



**UFR
MATHÉMATIQUES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

UFR MATHÉMATIQUES

Procès-verbal du Conseil de l'UFR Mathématiques

Séance du 9 avril 2019 à 16h15

Présents : Véronique BAGLAND, Cédric BARREL, Frédéric BAYART, Maroua BRICHA, Safae BRICHA, Monique CHICOURRAT, Laurent CHUPIN, François DUMAS, Sophie FOURNIER, Alexandre FURTADO, François MARTIN, Arnaud MUNCH, Jérémy PELLETIER, Laurence SCHMITT, Anne-Françoise YAO.

Excusés : Christine DEMEUSOIS, Myriam GARRIDO, Jean-Marie LESCURE, Pierre-Marie PRINCIAUX.

Absents : Anne-Line D'OLIVEIRA, Adrien FEYEUX, Jérémie GOUDERGUES.

Ordre du jour

1. Informations générales
2. Point sur les dossiers HCERES
3. Arrêté Licence
4. Réflexion sur l'UE Tronc Commun Mathématiques
5. Responsabilités de formations : évolution et texte de cadrage

Annexe

- 1 : Calendrier pédagogique 2019-2020 pour l'UFR Mathématiques
- 2 : TC MATHS : Pistes envisagées
- 3 : Mode de désignation et cahier des charges pour les responsables de formation

La séance du Conseil est ouverte à 16h15.

1. Informations générales

Laurent CHUPIN souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des étudiants au Conseil de l'UFR, élus lors du scrutin du 19 mars 2019. Celui-ci demande à chacun et chacune de se présenter rapidement, avant d'aborder les questions à l'ordre du jour.

- Point concernant la présence éventuelle d'un chien guide d'aveugle au sein des locaux de l'UFR

Laurent CHUPIN fait part au Conseil de la demande que lui a présentée Karine DAROT, Gestionnaire Administrative au Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal, qui souhaiterait être accompagnée par un chiot guide d'aveugle qu'elle envisage d'accueillir chez elle, à compter du mois de juillet.

Laurent CHUPIN aborde le sujet car l'animal serait présent quotidiennement au côté de Karine DAROT, dans son bureau situé au sein du bâtiment de Mathématiques. Il précise que cette dernière a déjà sollicité l'autorisation de son Responsable, Julien BICHON, Directeur du Laboratoire de Mathématiques, qui a émis un avis favorable. Une demande a également été transmise au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui ne s'est pas encore prononcé.

Une discussion s'engage alors. Il en ressort que si le CHSCT donne son accord et accepte la présence du chiot, les membres du Conseil ne s'y opposent pas.

- Point sur Parcoursup

Laurent CHUPIN rappelle que la procédure d'inscription à l'Université des futurs bacheliers 2019 vient de s'achever via la plateforme Parcoursup.

Il tient à préciser que contrairement à l'année dernière, les futurs bacheliers doivent choisir un portail tri-disciplinaire et non une Licence. Concernant le portail Mathématiques – Informatique - Économie, dont la capacité avait été limitée l'année dernière (car les collègues d'économie ne souhaitaient pas ouvrir plus de groupes), il a été prévu d'augmenter le nombre de groupes (potentiellement 6 groupes au lieu de 4).

Laurent CHUPIN donne ensuite la parole à Sophie Fournier. Celle-ci évoque la réunion organisée le matin même par le BAIP et la DOSI à destination des responsables de masters, concernant l'outil UCA Pro mis en place pour assurer le suivi des stages des étudiants. Elle déplore que seules 6 personnes parmi les 50 potentiellement concernées à l'UCA aient participé à cette réunion qui avait été organisée en amphi. Les intéressés avaient pourtant été prévenus à plusieurs reprises.

Sophie FOURNIER aborde ensuite la question des réformes qui doivent intervenir prochainement dans le domaine études de Santé, notamment au niveau de la PACES. Cela impactera directement les formations de sciences en première année. A l'avenir, l'accès en deuxième année d'un cursus de médecine, pharmacie... sera possible pour certains étudiants issus d'une première année de licence scientifique comportant des enseignements liés au domaine de la santé. Le nombre d'étudiants concernés par cette « admission parallèle » sera toutefois très restreint, ils seront sélectionnés en fonction de leurs résultats en fin de L1.

Ainsi, pour la rentrée 2020-2021, Il est prévu de proposer aux étudiants de L1 intéressés par des études de santé, trois nouveaux portails tri-disciplinaires répartis comme suit :

- Mathématiques – Physique – Santé

- Physique – Chimie – Santé
- Biologie – Chimie - Santé

Laurent CHUPIN reprend la parole pour présenter les autres évolutions prévues dans l'Enseignement Supérieur qui vont impacter les formations de l'UFR à l'avenir.

➤ Modification des épreuves du CAPES

Les étudiants de Master MEEF passent actuellement le CAPES à l'issue de la première année de master, il est prévu que dans deux ans, le concours ait lieu en 2^{ème} année comme c'est le cas pour l'Agrégation.

➤ Mise en place des nouveaux contrats AED

Dès la prochaine rentrée, l'UFR Mathématiques a été choisie comme structure test pour expérimenter la mise en place des nouveaux « Contrats d'Assistants d'Éducation » (AED) pilotés par le Rectorat. En septembre 2019, 20 contrats AED seront proposés à des étudiants de 2^{ème} année de Licence Mathématiques qui devront effectuer 8 heures d'interventions hebdomadaires sur 39 semaines dans des établissements du second degré. Ces contrats sont signés pour une durée de trois ans. Ils s'adressent à des étudiants motivés par les métiers de l'enseignement (cela constituera un critère très important lors de la sélection des candidats).

Il est prévu que les étudiants de L2 interviennent dans des collèges pour de l'aide aux devoirs, que ceux de L3 s'investissent dans les séances d'aide personnalisée proposées aux collégiens et qu'enfin lors de leur première année de master, les étudiants soient affectés dans des lycées.

Tout cela va impacter les emplois du temps des L2 Mathématiques dès la rentrée 2019, car il faudra que les étudiants concernés bénéficient de deux demi-journées libres dans la semaine pour se rendre dans les établissements où ils seront affectés.

➤ Bourse Hennequin

Chaque année, des étudiantes méritantes inscrites dans les formations de mathématiques ou de physique, en deuxième et troisième années de licence ainsi qu'en master peuvent se voir attribuer une aide financière par l'intermédiaire de la « Bourse Hennequin » émanant de l'UFR Mathématiques. Une Commission dirigée par un enseignant-chercheur de l'UFR est mise en place pour gérer les appels à candidatures auprès des étudiantes susceptibles de prétendre à cette bourse, étudier les dossiers et sélectionner les bénéficiaires. Laurent CHUPIN souhaiterait que le processus d'attribution soit davantage formalisé ; il proposera un texte de cadrage pour le prochain conseil.

2. Point sur les dossiers HCERES

Laurent CHUPIN rappelle aux membres du Conseil que l'Université va être évaluée par l'HCERES cette année en ce qui concerne la recherche et l'offre de formation. Les dossiers qui doivent être soumis dans un premier temps à la direction de l'UFR ont été rédigés par les responsables de mention pour les 4 formations de l'UFR Mathématiques :

- Licence Mathématiques ;
- Licence MIASHS ;
- Master Mathématiques ;
- Master Mathématiques appliquées, Statistiques.

Laurent CHUPIN souhaite avoir l'avis des membres du Conseil d'UFR avant de reprendre en main les dossiers et de les transmettre à la Direction de la Formation de l'Université. Ils

y seront ensuite relus et feront l'objet d'un système de navette avec l'UFR pour d'éventuelles modifications jusqu'en juin. Ces documents préparatoires ont été portés à la connaissance des membres du Conseil par Laurent CHUPIN, quelques jours auparavant pour relecture. Deux enseignants du Conseil avaient été plus spécifiquement désignés, par dossier, pour effectuer une relecture plus attentive sur ce dossier.

Laurent CHUPIN donne la parole à François DUMAS qui est lui-même rapporteur auprès de l'HCERES et a à étudier ce type de documents. Fort de son expérience, celui-ci relève les éléments qui lui paraissent fondamentaux à indiquer dans les dossiers :

- Les rédacteurs doivent absolument communiquer des chiffres et s'appuyer sur des éléments objectifs et concrets pour étayer leurs propos.
- Les dossiers doivent être précis tout en étant synthétiques.
- Il faut souligner quels sont les points forts mais aussi les points faibles d'une formation et montrer aux rapporteurs que celle-ci est pilotée.

François DUMAS précise qu'on ne doit pas oublier de se référer à ce qui a été fait lors des précédentes évaluations, pour voir les évolutions qui sont intervenues au fil du temps. Une discussion s'engage entre les membres du Conseil.

Globalement, les dossiers sont de bonne qualité et on souligne le travail important réalisé par les responsables de formations. Les étudiants interviennent pour relever certains points à retravailler sur le dossier de la Licence MIASHS.

Laurent CHUPIN prend note de toutes les remarques et fera le bilan afin de reprendre l'ensemble des dossiers.

3. Arrêté Licence

➤ Bilan du groupe de travail Sciences

Suite à la promulgation du nouvel Arrêté Licence, des groupes de travail ont été mis en place au sein de l'établissement pour réfléchir aux évolutions à venir. Pour le domaine des Sciences c'est Yves Stalder qui a été désigné pilote.

Des sous-groupes ont été constitués pour travailler sur différents axes :

- Un groupe concernant le parcours adapté pour les étudiants ayant reçu la réponse « oui si » lors de leur candidature Parcoursup ;
- Un groupe concernant le fonctionnement et l'organisation des licences scientifiques ;
- Un groupe concernant l'évaluation des étudiants en fonction de leurs compétences.

Pour l'UFR, Véronique Bagland, Frédéric Bayart et François Martin étaient présents dans ces groupes de travail. François MARTIN prend alors la parole sur les réponses proposées :

Concernant les réponses « oui si » apportées aux futurs étudiants de L1 il a été décidé de ne pas attribuer de réponse « oui si » de type 2 : on ne dit pas à un étudiant d'emblée qu'il ne pourra pas faire une licence en 3 ans. Par contre, c'est à partir du mois de novembre, en fonction des premières évaluations, que l'on proposera aux étudiants en difficulté de faire une première année de licence en deux ans et d'obtenir leur diplôme non pas en trois mais en quatre ans. Cela aura un coût et nécessitera des aménagements avec des groupes supplémentaires d'étudiants par niveau. Cela sera financé par les heures supplémentaires prévues dans le cadre de la loi ORE.

Concernant l'approche par compétence, elle devra être mise en place à la rentrée 2021. La composante pilote pour ce point est l'EUPI qui mettra en place l'évaluation par compétence dès que possible (pour la licence SPI).

Nouveaux éléments concernant la prochaine rentrée

Laurent CHUPIN reprend la parole pour aborder la mise en place d'éléments nouveaux dans les formations et l'organisation des licences.

- Création d'un parcours double-licence Mathématiques–Physique à la rentrée universitaire 2019

L'UFR Mathématiques et l'EUPI vont mettre en place un double cursus Mathématiques–Physique dès la prochaine rentrée. L'idée est de proposer aux étudiants brillants la possibilité de valider à la fois une licence de Mathématiques et de Physique en trois ans. Sa mise en œuvre se fera après les premiers résultats du mois de novembre en S1 : il sera proposé aux très bons étudiants en Mathématiques et en Physique qui, dès le S2 seront intégrés à un groupe spécifique. On espère que cela attirera vers l'Université des bons éléments qui hésitent à intégrer les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles. Ils bénéficieront ainsi d'une solide formation dans les deux disciplines, ce qui leur permettra de présenter les concours d'entrée des écoles d'ingénieurs.

- Instauration du contrôle continu pour l'ensemble des évaluations en troisième année de licence Mathématiques et MIASHS

Le nouvel Arrêté Licence permet des modifications en matière d'organisation des examens. L'UFR Mathématiques sera pilote à la rentrée 2019 pour mettre en place une évaluation des étudiants de troisième année de licence Mathématiques et MIASHS uniquement sous forme de contrôles continus pour toutes les UE. Il n'y aura donc plus d'examens terminaux.

Laurent CHUPIN présente aux membres du Conseil un Calendrier des licences proposé pour l'année 2019-2020. N'étant plus concernés par les sessions d'examens terminaux à la fin du premier et du second semestre, les étudiants de L3 bénéficieront des mêmes congés que les élèves du secondaire (2 semaines de vacances au lieu d'une à l'automne et deux semaines au lieu d'une en Février-Mars). Au retour des vacances de Noël, ils reprendront les cours le 6 janvier et les enseignements pourront se prolonger plus tard dans le mois de mai.

Laurent CHUPIN précise que le contrôle continu sera également instauré comme seul mode d'évaluation des étudiants, dans les deux Masters que compte l'UFR Mathématiques. (C'est déjà le cas en 2^{ème} année pour le Master Mathématiques appliquées, Statistiques).

4. Réflexion concernant l'UE Tronc Commun Mathématiques

Comme cela avait été évoqué lors d'un précédent Conseil d'UFR, une réflexion a été menée par certains enseignants sur l'UE TC Maths proposée à tous les étudiants inscrits en première année d'une licence scientifique. Un texte élaboré par Laurent CHUPIN et François MARTIN est présenté aux membres du Conseil (document joint en annexe).

Il met en exergue que cette UE doit être utile à tous les étudiants, car c'est une UE transverse. Pour certains élèves, notamment ceux issus d'un Baccalauréat scientifique, de nombreux points abordés en cours constituent des répétitions de ce qui a été étudié en Terminale, en revanche pour d'autres ce n'est pas du tout le cas. L'idée est de faire passer un QCM aux étudiants dès la rentrée, qui permettra d'évaluer leurs connaissances. Ensuite, on les répartira dans des groupes de niveau. Pour les plus avancés, ils pourront actualiser et tester leurs connaissances chez eux grâce à des documents et des exercices

accessibles en ligne, ils suivront peu d'heures en présentiel. Pour les étudiants ayant plus de difficultés, on prévoit plus d'heures en présentiel pour acquérir les bases qui leur font défaut.

Les membres du Conseil approuvent les pistes d'aménagements évoquées concernant cette UE TC Maths. Un groupe de travail va être mis en place pour préciser les contenus et préparer des documents.

5. Responsabilités de formations : évolution et texte de cadrage

François DUMAS et Arnaud MUNCH avait été chargés de rédiger un document reprenant les modalités de désignation des responsables d'années et de formations, ainsi que les tâches leur incombant. Ils avaient présenté un premier cahier des charges examiné lors du Conseil d'UFR du 2 juillet 2018.

Celui-ci a été revu en tenant compte des remarques apportées l'an passé. Sa version retravaillée est soumise aux membres du Conseil par Laurent CHUPIN. (Document joint en annexe).

Le Conseil approuve le texte qui servira de référence pour les responsables d'années et de formations actuels et futurs.

Arnaud MUNCH en profite pour informer les membres du Conseil qu'il souhaiterait passer la main pour la Responsabilité du Master Mathématiques qu'il assure depuis 5 ans.

Un appel à candidatures va donc être lancé par Laurent CHUPIN auprès des enseignants-chercheurs de l'UFR, afin de trouver quelqu'un pour lui succéder dans cette fonction.

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent CHUPIN clôt la séance du Conseil à 18H15.

ANNEXE

- 1 : Calendrier Universitaire des Licences 2019-2020
- 2 : TC MATHS : Pistes envisagées
- 3 : Mode de désignation et cahier des charges pour les responsables de formations